

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h à la salle des fêtes de Paulhac.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Patricia CADOZ, Didier CUYJES, Caroline SALESSES, Brigitte GALY, Pierrette JARNOLE

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 30/08/2022

Membres présents : 36

Pouvoir : 3

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAFAIRE

CCF : Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Patricia OGRODNIK

CCVA : Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Véronique MILLET à Colette SOLOMIAC, Philippe SEILLES à Joël CAMART, Thierry ASTRUC à Isabelle GAYRAUD

Secrétaire de séance : Gérard GUERCI

Domaine : Ressources Humaines
Délibération n°: 22/069

Objet : Création de poste Gestionnaire Financier - catégorie B

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Patrice Lagorce, 1^{er} vice-président du PETR Pays Tolosan rappelle au Conseil Syndical que la gestion de la structure et du programme dispositif LEADER est actuellement assuré par un agent au grade d'adjoint administratif.

La conjoncture et la complexité du programme amènent à la création d'un poste au grade de rédacteur pour poursuivre cette mission : les sélections et programmations des aides Leader vont être prorogées jusqu'au 3^{ème} trimestre 2022 et les demandes de paiement jusqu'à fin 2023. Il y aura superposition avec la nouvelle vague de contractualisation prévue pour 2023, avec notamment, en plan de charge pour 2022, l'élaboration et la rédaction des thématiques et des mesures qui seront financièrement soutenues par ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

Article 1 : la création d'un emploi de Gestionnaire Administratif et Financier à temps complet pour

- - Gestion, suivi administratif et financier du programme Leader :
 - o Instruction administrative et financière des dossiers (appui aux maîtres d'ouvrage sur la complétude des dossiers, montage des plans de financement, saisie sur OSIRIS, transmission aux services instructeurs, rédaction de courriers, ...)
 - o Pré-instruction et traitement des demandes de paiement en lien avec les co-financeurs et l'organisme payeur
 - o Suivi financier du programme et des contrôles (maquette)
- Tâches administratives :
 - o Secrétariat, préparation des dossiers de séance, convocations, relevé de décisions, notification...
 - o Préparation, animation et rédaction des comités (technique et de programmation)
- à compter du 7 novembre 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur, rédacteur principal 1^{ère} classe, rédacteur principal 2^{ème} classe.

Article 2 : la modification du tableau des effectifs.

Tableau des effectifs									
nb d'emploi	date de création	délib	perman ent	contract uel	pourvu oui/non	nature des fonctions	grade	catégorie	indice
1	29/06/2016	16-39	oui	oui	oui	Directrice	Attaché Principal	A	IB922
1	16/12/2020	20-23	non	oui	oui	Animateur LEADER	Attaché Territorial	A	IB525
1	12/04/2017	17-57	non	oui	non	Charge de Mission Territorial	Attaché ou ingénieur Rédacteur Territorial	A B	IB563
1	2022		oui	non	non	Gestionnaire administratif et financier	Rédacteur Territorial	B	
1	26/03/2019	19-125	non	oui	oui	Conseiller en énergie paratgé	Technicien Territorial	B	IB538
1	06/03/2018	18-78	oui	non	oui	Gestionnaire administratif et financier	Adjoint administratif	C	IB351

- donner mandat au Président pour signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération
- Les crédits correspondants à ce recrutement sont inscrits au budget.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi voté les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 8 septembre 2022.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 8 septembre 2022
Au registre sont les signatures